

BABIES“R”US BABY Graco Must Have REGISTRY CONTEST RULES & REGULATIONS

1. The Babies“R”Us Baby Registry Contest (the “Contest”) begins on July 16th, 2021 and ends on August 6th 2021 at 5:00 pm Toronto time (the “Contest Period”).

2. How to enter the Contest:

Create a Babies“R”Us Baby Registry in-store or online at www.babiesrus.ca/registry during the Contest Period and, you will be automatically entered for your chance to win our Prize draw OR submit a maximum 50-word essay describing your most-wanted registry items to the Babies“R”Us Baby Registry Contest, 2777 Langstaff Road, Concord, Ontario L4K 4M5 Attention: Marketing – Baby Registry Contest

Only one (1) entry per person per entry method during the Contest Period is permitted. If it is discovered that any person has used or attempted to use multiple ballots, names, and/or identities to enter the Contest, then (in the sole and absolute discretion of the Contest sponsor) he/she may be disqualified from the Contest and all of his/her entries voided.

3. No purchase necessary to enter the Contest.

4. There is one (1) prize to be won during the Contest Period. The prize consists of one (1) Graco Registry Must Have Gift Pack including: one (1) Duet Glide Swing with Portable Rocker (valued at \$279.99), one (1) Cradle Me 3In1 Carrier- Charcoal (valued at 149.99), one (1) Modes Pramette Travel System- Britton (valued at \$599.99), one (1) Pack 'n Play® Travel Dome LX Playard- Allister (valued at \$269.99) and one (1) DuoDiner DLX Highchair- Allister (valued at \$207.99) (the “Prize”).

The approximate retail value excludes taxes, with a total approximate prize value of \$1507.95 CDN. There is a limit of one (1) Prize per person during the entire Contest Period. The Prize will be subject to the terms and conditions listed.

5. The sponsor of this promotion is Toys“R”Us (Canada) Ltd. (“TRU”). By participating in this promotion, all participants and prize winner agree that TRU, its partnerships, subsidiaries and affiliates and each of such entities’ respective officers, directors, agents and employees are not responsible or liable for any injury, loss, illness, litigation or damage that may occur from participation in the promotion or acceptance, possession, use or misuse of prizes. In the event that any dispute arises regarding the meaning or interpretation of these official rules, participants agree that the dispute shall be resolved by applying the laws of Ontario and that it shall be resolved by and within the courts of that province.

6. A random draw for the Prize will take place at TRU’s head office at 2777 Langstaff Road, Concord, Ontario L4K 4M5 on or about the 18th day of August at 10am EST, from all eligible entries received during the Contest Period.

7. Chances of winning prizes are solely dependent upon the number of eligible entries received. In order to win the prize, a selected entrant must first correctly answer a time limited, mathematical skill-testing question and sign a standard release form confirming compliance with these contest rules, acceptance of prize awarded and a publicity and liability release. If a selected entrant is under the age of majority in their jurisdiction, the prize will be awarded to his/her parent or legal guardian. Selected entrants will be notified by telephone and/or email within 14 days of the draw taking place and must respond within one week from when the initial contact is made. All prizes will be delivered to the address indicated on the prize acceptance form. All entries become the property of TRU and none will be returned. All decisions of the sponsor in relation to all aspects of this contest are final and without appeal. 8. TRU retains all rights to publish any artwork or story submitted to TRU without consent or remuneration. If TRU chooses to publish any content submitted, only the first name of the entrant and their city will be posted in order to protect their privacy. 9. All incidental costs and expenses not specifically referred to herein as part of the Prize pack description, including but not limited to delivery or pick up of the Prize

(the “Expenses”) are the sole responsibilities of the Prize winner. The Prize winner shall not seek reimbursement for the Expenses from the Contest sponsor, and the Contest sponsor shall not be in any way responsible for any Expenses. 10. By entering the Contest and providing personal information including, but not limited to, name, address, city, province or territory, postal code, e-mail address, and telephone number (the “Information”), each Contest entrant (or if an entrant is a minor, his or her custodial parent or legal guardian, on the minor’s behalf) grants permission to the sponsor to collect and use the Information for the exclusive purpose of administering the Contest and selecting the Prize winner. Unless consent has been provided by the entrant (or his or her custodial parent or legal guardian, as applicable), no correspondence will take place between the sponsor and the entrant (or if an entrant is a minor, his or her custodial parent or legal guardian, on the minor’s behalf) except in connection with the Contest and, in the case of a Prize winner, as a result of entering the Contest and winning a Prize. To review the Sponsors’ privacy policy, go to:

<http://www.toysrus.ca/helpdesk/panel/index.jsp?display=safety&subdisplay=privacy> 11. This contest is only open to all residents of Canada over the age of 13, except employees of TRU, its affiliates, its agents, its representatives, and any of their family members or relatives or persons with whom they are domiciled. This contest is subject to all Federal, Provincial and Municipal Laws and Regulations. 12. Prize must be accepted as awarded, and is not transferable or convertible to cash. Sponsor reserves the right to substitute prizes of equal or greater value if required. 13. Quebec residents: Any litigation respecting the conduct or organization of a publicity contest may be submitted to the Regie des alcools, des courses et des jeux for a ruling. Any litigation respecting the awarding of a prize may be submitted to the Regie only for the purpose of helping the parties reach a settlement

RÈGLEMENTS – CONCOURS « LES INCONTOURNABLES DU REGISTRE BÉBÉ GRACO » DE BABIES“R”US

1. Le concours « Les incontournables du Registre bébé Graco » de Babies“R”Us (le « concours ») commence le 16 juillet 2021 et se termine le 6 août 2021 à 17 h HNE (la « période du concours »).

2. Comment participer au concours : Créez un Registre bébé Babies“R”Us en magasin ou en ligne à l’adresse www.babiesrus.ca/registre pendant la période du concours et vous serez automatiquement inscrit pour avoir une chance de gagner OU rédigez un texte de 50 mots maximum qui décrit les articles de votre registre que vous désirez le plus et envoyez-le par la poste au 2777 Langstaff Road, Concord, Ontario L4K 4M5 à l’attention de « Marketing – Baby Registry Contest », en inscrivant « Babies“R”Us Baby Registry Contest » comme objet. Limite d’une (1) participation par méthode de participation pendant la période du concours. Si l’on découvre qu’une personne a utilisé ou tenté d’utiliser plusieurs bulletins, noms et/ou identités pour participer au concours, alors (à la seule et unique discrétion de l’organisateur du concours), il est possible qu’elle soit disqualifiée et que toutes ses participations soient annulées.

3. Aucun achat requis pour participer au concours.

4. Il y a un (1) prix à gagner pendant la période du concours. Le prix consiste en un (1) ensemble-cadeau des incontournables du Registre bébé Graco, qui inclut : une (1) balançoire Duet Glide avec bascule portable (valeur de 279,99 \$), un (1) porte-bébé Cradle Me 3-en-1 – Charcoal (valeur de 149,99 \$), un (1) système de voyage Modes Pramette – Britton (valeur de 599,99 \$), un (1) ensemble de jeu Pack ‘n Play® Travel Dome LX – Allister (valeur de 269,99 \$) et une (1) chaise haute DuoDiner DLX – Allister (valeur de 207,99 \$) (le « prix »). La valeur au détail approximative exclut les taxes, et la valeur

totale approximative du prix est de 1 507,95 \$ CA. Il y a une limite d'un (1) prix par personne pendant toute la Période du concours. Le prix sera assujéti aux modalités et conditions énumérées.

5. Le commanditaire de cette promotion est Toys“R”Us (Canada) Itée (« TRU »). En participant à cette promotion, tous les participants et gagnants d'un prix acceptent que Toys“R”Us, ses actionnaires, partenaires, filiales et sociétés affiliées, et que les dirigeants, directeurs, agents et employés de chacune de ces entités respectives ne soient pas responsables ni redevables pour toute blessure, perte, maladie, litige ou dommage pouvant résulter de la participation à la promotion ou l'acceptation, la possession, l'utilisation ou le mauvais usage des prix. Dans l'éventualité d'un litige concernant le sens ou l'interprétation de ce règlement officiel, les personnes participantes reconnaissent que ce litige sera résolu selon les lois de l'Ontario et qu'il sera résolu par et dans un tribunal de cette province.

6. Un tirage au sort aura lieu au siège social de TRU, situé au 2777 Langstaff Road, Concord, Ontario L4K 4M5, le ou vers le 18 août à 10 h HNE, parmi toutes les inscriptions admissibles reçues pendant la période du concours.

7. Les chances de gagner un prix dépendent uniquement du nombre de bulletins admissibles reçus. Pour se voir octroyer son prix, le participant sélectionné doit d'abord répondre correctement à une question réglementaire d'arithmétique dans les délais impartis et signer un formulaire de renonciation standard fourni qui confirme son respect du règlement du concours, son acceptation du prix attribué ainsi qu'une renonciation relative à la publicité et à la responsabilité. Si un participant sélectionné est mineur conformément à la loi de sa juridiction de résidence, le prix sera attribué à son parent ou tuteur légal. Les participants sélectionnés seront informés par téléphone ou par courriel dans les quatorze (14) jours ouvrables suivant le tirage et doivent répondre dans la semaine suivant ce premier contact. Tous les prix seront envoyés à l'adresse figurant sur le formulaire d'acceptation du prix. Tous les bulletins de participation deviennent la propriété de Toys“R”Us et aucun de ceux-ci ne sera retourné. Toute décision des juges relativement à tous les aspects de ce concours est irrévocable et sans appel.

8. Toys“R”Us se réserve tous les droits de publication d'illustrations ou de textes qui lui ont été soumis sans consentement ni rémunération. Si Toys“R”Us décide de publier des documents qui lui ont été soumis, seuls le prénom et la ville du participant seront publiés afin de protéger sa vie privée.

9. Toutes les dépenses imprévues et autres dépenses non expressément mentionnées aux présentes comme faisant partie de la description du prix, y compris, sans s'y limiter, la livraison ou le ramassage du prix (les « dépenses ») relèvent de l'entière responsabilité du gagnant du prix. Le gagnant du prix ne peut réclamer le remboursement des dépenses au commanditaire du concours; et le commanditaire du concours ne peut être tenu responsable de dépenses, quelles qu'elles soient.

10. En participant au concours et en fournissant des renseignements personnels, y compris, mais sans s'y limiter, son nom, sa ville, sa province ou territoire, son code postal, son adresse courriel ainsi que son numéro de téléphone (les « renseignements »), chaque participant (ou dans le cas où le participant est un mineur, le parent gardien ou le tuteur légal, au nom du mineur) donne au commanditaire du concours la permission de recueillir et d'utiliser les renseignements de la personne qui s'inscrit exclusivement aux fins d'administration du concours et de sélection des gagnants des prix. À moins d'autorisation accordée par le participant (ou le parent gardien ou tuteur légal, le cas échéant), aucune correspondance ne sera amorcée entre le commanditaire du concours et les participants (ou si le participant est mineur, le parent gardien ou le tuteur légal, au nom du mineur) sauf au sujet du concours et, dans le cas du gagnant d'un prix, après avoir participé au concours et gagné un prix. Pour consulter la

politique de confidentialité des commanditaires, rendez-vous

sur : <http://www.toysrus.ca/helpdesk/panel/index.jsp?display=safety&subdisplay=privacy>

11. Ce concours est ouvert à toute personne de 13 ans ou plus domiciliée au Canada, à l'exception des employés de Toys"R"Us (Canada) Ltée et ses sociétés affiliées, ses agents, ses représentants, les juges du concours ainsi que les membres de leur famille et les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés. Ce concours se plie à l'ensemble des lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

12. Le prix doit être accepté tel qu'octroyé. Il n'est ni négociable ni monnayable. Le commanditaire du concours se réserve le droit de substituer un prix de valeur égale ou supérieure au besoin.

13. Résidents du Québec : Tout litige portant sur la tenue et l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour obtenir une décision. Tout litige portant sur l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement pour favoriser la conclusion d'un accord entre les parties.